

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : 29

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : 6

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

MEMBRES
ABSENTS : 0

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
13 juin 2025

Danielle CHABAUD, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2025-65

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

OBJET :

**CREATION DE POSTES DE
VACATAIRES DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF
"PAPY MAMY TRAFIC"**

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Pascal NALIN donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Gérard GIORDANO donne procuration à Michel MARASTONI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de la Route,

Depuis de nombreuses années, les policiers municipaux sécurisent l'accès des enfants aux entrées et sorties de certaines écoles privées et publiques de la commune. Face à l'augmentation du trafic routier et à la forte demande des parents et des enseignants, il est proposé de compléter l'action des policiers municipaux afin d'intervenir sur tous les passages protégés qui présentent un certain danger en même temps et sur le même créneau horaire.

En effet, cette mission peut être confiée à des agents communaux, d'un autre cadre d'emploi.

Les gestes utilisés par ces agents peuvent être comparés à ceux de tout citoyen qui, en faisant un signe à un véhicule de s'arrêter, permet à un autre individu de traverser sur un passage protégé, en sûreté.

Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire.

La commune de Gardanne souhaite ainsi mettre en œuvre le dispositif "PAPY MAMY TRAFIC" qui permet de faire traverser enfants et parents en sécurité. Il est complémentaire aux agents de la police municipale et sera assuré chaque jour aux heures de rentrées et de sorties de classes en période scolaire par des personnes nécessairement retraités jusqu'à 75 ans et employés à la vacation. Étant précisé que les fonctions qui seront confiées aux agents vacataires se limiteront à l'organisation de la traversée des passages protégés par les enfants, à l'entrée et à la sortie des écoles.

Dans le cadre d'actions ponctuelles organisées par la ville, d'autres missions de veille auprès d'enfants pourront être proposées. L'engagement se fera sur la base de contrats à la vacation avec un taux horaire.

Au-delà de l'aspect sécurité, cette action a d'autres avantages, notamment le développement de relations intergénérationnelles et la création d'un lien aux abords des écoles.

Les agents vacataires sont rattachés fonctionnellement à la Direction de la Prévention et de la Sécurité Publique à qui ils doivent signaler la moindre difficulté et rendre compte de leurs missions. Ces vacataires seront formés par la police municipale sur la régulation de la circulation, les gestes professionnels et l'invitation à faire ralentir voire stopper un véhicule pour assurer la traversée piétonne.

La tenue standard se compose d'une chasuble de couleur jaune fluorescent et d'une raquette stop école.

Comme tout agent communal, ces vacataires disposent de droits et de devoirs. A ce titre, ils s'engagent à être présent sur leur lieu de travail de 8h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h00.

La rémunération horaire est fixée à 12€37 brut de septembre à juillet en fonction du calendrier scolaire en vigueur.

Pour couvrir les besoins, la Ville de Gardanne envisage de recruter à terme 6 vacataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter six personnes retraitées pour exercer la fonction de surveillant vacataire chargé d'assurer la sécurité des enfants sur les passages protégés aux abords des écoles.

Article 2 :

De fixer la rémunération horaire de ces agents à 12,37€ brut, sans supplément familial de traitement, ni autre indemnité de septembre à juillet en fonction du calendrier scolaire en vigueur.

Article 3 :

De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.


Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages
exprimés

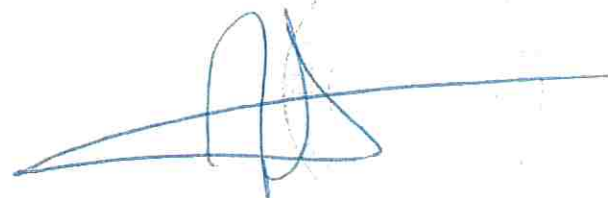
Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025



ID : 013-211300413-20250619-DEL_2025_65-DE